

Consignes générales

Rappel du format csv: codage UTF-8 et respect de l'ordre des colonnes.

La première ligne est une ligne d'entête qui reprend le nom des colonnes.

Consigne : pas de ';' dans les champs 'commentaires'.

Consigne : majuscule sur les listes de valeurs.

Consigne : numsequence, séquence d'entier sans padding.

Le numéro de séquence est incrémenté à l'émission du même fichier le même jour, en

Le séparateur de champs est le ";".

Pour tous les flux, chaque fois qu'il y a un .zip, il ne porte que la référence OI et le cont

VXX = version du protocole utilisée ; exemple : V10 pour 1.0, V11 pour 1.1 et V20 pour

Règle de nommage des messages : pas d'espace et pas d'accents

Règle de nommage des champs : pas d'accents, La première lettre de chaque mot est n

Liste de valeurs : majuscule et sans accent

Interface technique d'échange : L'interface technique d'échange (serveur, répertoires...)

notée en majuscule et les suivantes en minuscules et Lorsque le nom d'un champ est composé de plu

Plusieurs mots, ces mots sont collés à la suite les uns des autres sans séparateur : la

majuscule en début de mot permet de les délimiter.

NombreOperateursFibrePartageable
DateCrCommandePM
EtatCrCommandePM
MotifKoCrCommandePM
DateMADprestationPM
ReferenceContrat
CategorieRaccoLgement
ReferencePrestationPBs
NombreLogementsPrestationPBs
DateMADprestationPBs
ReferenceOffreCommerciale
NatureCR

NombreOperateursFibrePartageable
DateCrCommandePM
EtatCrCommandePM
MotifKoCrCommandePM
DateMADprestationPM
ReferenceContrat
CategorieRaccoLogement
ReferencePrestationPBs
NombreLogementsPrestationPBs
DateMADprestationPBs
ReferenceOffreCommerciale
NatureCR
DateRejetMADPM
EtatRejetLigneMADPM
MotifKoRejetMADPM

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O

CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C

NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F
NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O

EtatImmeuble	CIBLE/RACCORDABLE DEMANDE /SIGNE/ EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/AB ANDONNE	O
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C

GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F

NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F

DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O

ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C

TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O
CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	C
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F

CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F
NomVoiePM	Alphanumérique	C
NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C

ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F
BatimentPM	Alphanumérique	F
TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C

NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F
DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAM	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F
NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O

TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
EmplacementActifDisponible	O/N	O

QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O
DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O
TypeZone	Numérique	F

DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	C
ImmeubleNeuf	O/N	F
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F

BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumerique	F
CodeBAN	Alphanumerique	F
ChampReserve1	Alphanumerique	F
ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C

DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	C
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C
LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C

ReferencePBO	Alphanumérique	O
DateMADPBO	Alphanumérique composé d'une ou plusieurs dates au format AAAAMMJJ pouvant être séparé par des	C
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C
NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C
Champreserve4	alphanumérique	F
Champreserve5	alphanumérique	F

SusceptibleRaccordableDemande	O/N	O
TypePBO	Alphanumérique	F
TypeRaccoPBPTO	Alphanumérique	F
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F

refInterne1_refInterne2_CodeInteropO
I_PM_IPE_VXX_aaaammjj_numsequen
ce.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

ZTD ou toute
Zone

refInterne1_refInterne2_CodeInteropO
I_PM_IPEZMD_VXX_aaaammjj_numse
quence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

Si contrat
spécifique ZMD.
Pour éviter les
écrasements.

Les références internes dans le
nommage des fichiers sont définies en
deux à deux selon les modalités
d'échange entre les deux opérateurs.
La ref interne ne peut pas être nulle,
même si elle ne sert à rien pour celui

Commentaires
Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI
Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli
Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue
Code postal de l'adresse publiée
Commune de l'adresse publiée

Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.

Ce champ est conditionné à :

- l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA.
- et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf =O.

Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.

Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et diffèrent sur le BatimentImmeuble.

Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)

Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Numéro de voie de l'adresse publiée

Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué à cet immeuble.

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Complément de numéro de voie (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre
Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.

Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement inclut les locaux professionnels

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Raccordable demande (notion réglementaire de raccordable à la demande) signifie que la pose du PBO peut se faire sur demande d'un OC et selon les conditions spécifiques définies par l'OI dans son contrat
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Cet état correspond à un état "raccordable" au sens de la réglementation
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quelqu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédents la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

<p>Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie) La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble. La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Code correspondant à l'hexadécimale numero de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif</p>
<p>n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>

Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable c'est à dire mise à disposition des OC.

Cette date est obligatoire pour les immeubles raccordables (EtatImmeuble=DEPLOYE). Elle est facultative tant que l'immeuble n'a pas été mis à disposition.

Si EtatImmeuble est différent de DEPLOYE, ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut DEPLOYE, il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.

Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Extérieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses.

Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification. En cas de première publication dans l'IPE, la date affichée est la date de création de la ligne dans le fichier. Pour les immeubles déjà publiés dans l'IPE avant la mise en œuvre de la décision ARCEP, et tant que la ligne n'est pas modifiée, l'OI renseigne le champ selon les règles suivantes :

- Dans l'IPE ZMD : date de fin de consultation
- Dans l'IPE ZTD : date de mise à disposition du PM et si le PM n'a pas été mis à disposition, date prévisionnelle éventuelle de cablage adresse
- Dans le cas où l'opérateur ne connaîtrait pas les dates précitées, la date renseignée pourra être le 01/01/1970

Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire selon les conditions définis dans la réglementation :

- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation
- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature
- pour un immeuble situé en ZAPM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM.

Dans le cas particulier des conventions syndic obtenues alors que l'étude de déploiement n'est pas encore terminée, la référence PM n'est pas connue de l'OI. Pour ne pas retarder la signature de l'accord syndic dans ces cas là, il est possible de renseigner le champ ReferencePM avec la valeur "PMIAVENIR".

La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM

Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparait dans l'IPE

- En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain et a été mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
- Planifié

En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une referencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol...). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :

- PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue
- PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter
- PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO
- PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ)
- PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'explicitier si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)

Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour

Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli

Ce champ est facultatif

La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé
Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé
Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé
Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif : il doit être renseigné si le code existe au SNA. Il n'y a pas de contrainte à demander une création de code hexaclé auprès du SNA pour l'hexaclé du PM
Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)
Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié. Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.
Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié. Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Complément d'adresses (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)
Ce champ est facultatif et ne peut apparaître que si la référencePM a été renseignée

Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif

Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.

Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.

Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM quelque soit leur statut

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM

Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.

<p>Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur. Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ correspond à la date de fin du délai de délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation</p> <p>Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI</p> <p>Ce champ est obligatoire. L'information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé</p>
<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.</p> <p>Le champ est obligatoire</p>

Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.
Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.

Explication des valeurs

- RGF93 (Lambert93) = métropole
- WGS84 (UTM 20N) = Guadeloupe, Martinique
- RGF95 (UTM 22N) = Guyane
- RGR92 (UTM 40S) = Réunion
- RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte
- RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Coordonnées X du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées Y du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné

Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné

Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

<p>Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour</p>
<p>Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse</p> <p>Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM - Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé
<p>Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)</p> <p>Les valeurs proposées pour ce champ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 = ZTD Haute Densité 2 = ZTD Basse Densité 3 = ZMD <p>Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep</p>

Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :

- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "délai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne
- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés

Ce champ est conditionné à l'EtatImmeuble = DEPLOYE, c'est à dire obligatoire pour tous les immeubles mis à disposition.

Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.

Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à O et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :

- Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas
- Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé
- La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois'

Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné

Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.

<p>Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui meme (OI).</p> <p>Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.</p>
<p>Cette référence est celle de la consultation de lot.</p> <p>Conditionné à PME</p>
<p>Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé</p>
<p>Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré.</p> <p>Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée</p>

Correspond à la date d'envoi au plus tôt des CR Cmd par l'OI à l'OC
Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée

Code OI tel que défini dans la liste ARCEP

Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.

Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation :

- si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)

et s'il s'agit :

- d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation

- ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature

- ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM

Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information.

Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si

l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)

Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée.

Elle est exprimée en kilomètres avec 2 chiffres après la virgule **ou le point**

Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles :

- en ZA d'un PM MAD

- et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015

<p>Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO.</p> <p>Dans le cas particulier des immeubles situés en ZA d'un PME, les références de PBO ne sont pas forcément connues à la MAD du PM (obligation de complétude étalée sur 5 ans menant à une livraison des immeubles au fil de l'eau après la MAD du PM dans le délai des 5 ans). Dans ces cas là, il est convenu de renseigner le champ ReferencePBO avec la valeur "PBOAVENIR".</p> <p>Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par</p>
<p>Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.</p> <p>Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par</p>
<p>Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.</p> <p>Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un </p>
<p>Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déployés) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.).</p> <p>Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD.</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD</p>
<p>Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD</p>

Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble raccordable à la demande. C'est à dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE.

Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble :

- Si SRD = **O** lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à **O** définitivement
- Si SRD = **N** lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à **O** en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à **O** définitivement
- Si SRD = **O** lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à **N**

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chaussée/.....

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne

Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINTE TECHNIQUE...

Donnée	Format	Présence	Commentaires
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O	Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F	Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O	Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O	Code postal de l'adresse publiée
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O	Commune de l'adresse publiée
CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C	Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès. Ce champ est conditionné à : - l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA. - et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf = O. Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE. Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et diffèrent sur le BatimentImmeuble.
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F	Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	O	Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)
NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	O	Numéro de voie de l'adresse publiée Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170). Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue.
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F	Complément de numéro de voie (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F	Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage
NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O	Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment. La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse. Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD Le terme logement inclut les locaux professionnels
EtatImmeuble	DEPLOYE	O	Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM. Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse : Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Déployé correspond à un état "raccordable" de l'adresse.
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C	Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur
GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C	Nom de la société gestionnaire d'immeuble Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C	Code postal de la société gestionnaire d'immeuble Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C	Commune de la société gestionnaire d'immeuble Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F	Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe) Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné
NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C	Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie) Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C	Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné.
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F	Complément de numéro de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc. Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné.
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F	Code correspondant à l'hexaclé numéro de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F	n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné
DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	O	Date effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle l'immeuble est passé à l'état déployé et l'adresse est raccordable c'est à dire mise à disposition des OC.
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O	Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification. En cas de première publication dans le CR MAD, la date affichée est la date d'apparition dans le CR MAD. Pour les immeubles déjà publiés dans l'IPE avant la mise en œuvre de la décision ARCEP, et tant que la ligne n'est pas modifiée, l'OI renseigne le champ selon les règles suivantes : - Dans l'IPE ZMD : date de fin de consultation - Dans l'IPE ZTD : date de mise à disposition du PM et si le PM n'a pas été mis à disposition, date prévisionnelle éventuelle de cablage adresse - Dans le cas où l'opérateur ne connaîtrait pas les dates précitées, la date renseignée pourra être le 01/01/1970 Remarque: deux dates différentes possibles entre le CR MAD et l'IPE dans le cas où un champ qui est présent dans le CR mad mais pas dans l'IPE change.
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	O	Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La référencePM est obligatoire La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM
EtatPM	DEPLOYE	O	Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain. Il a été ou doit alors être mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	O	Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une référencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé" <u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u>
TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O	Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol...). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ : - PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue - PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter - PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO - PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ) - PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI <u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u>
CommentairePM	Alphanumérique	F	Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'expliquer si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)
CapaciteMaxPM	Numérique	O	Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation <u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u>
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F	Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli Ce champ est facultatif. La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse
CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	O	Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	O	Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné
CommunePM	Alphanumérique	O	Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné
CodeAdressePM	Alphanumérique	F	Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif
TypeVoiePM	Alphanumérique	F	Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)
NomVoiePM	Alphanumérique	O	Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.
NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	O	Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.
ComplementVoiePM	Valeurs possibles : [A - Z]	F	Complément d'adresses. Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.) Ce champ est facultatif et ne peut apparaître que si la référencePM a été renseignée
BatimentPM	Alphanumérique	F	Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif
TypeIngenierie	Alphanumérique	O	Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné. <u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u>

FibreDedieeLibre	O/N	F	<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.</p> <p>Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u></p>
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C	<p>Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM Technique quel que soit leur statut</p> <p>En cas de regroupements de PMT pour une référence de PM, le nombre de logements dans le CR MAD est celui du PM Technique (contrairement à celui affiché dans l'IPE qui concerne le nombre de logements au PM de Regroupement)</p> <p>Le nombre de logements PM doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM</p> <p><u>Ce champ est conditionné à l'état OK du champ EtatCrCommandePM c'est à dire obligatoire si le CR est OK, facultatif si le CR est</u></p>
NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F	<p>Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.</p> <p>Il est facultatif et renseigné par certains opérateurs d'immeuble à des fins de facturation</p> <p><u>Ce champ est relatif au PM Technique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de</u></p>
DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAMMJJ	O	<p>Ce champ correspond à la date de fin du délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</u></p>
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F	<p>Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</u></p>
NombrePMTechniques	Numérique	O	<p>Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agréés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI</p> <p>Ce champ est obligatoire.</p> <p>L'information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé</p>
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O	<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de <u>réaliser une colonne montante par exemple</u></p>
TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGF95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O	<p>Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.</p> <p>Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.</p> <p>Explication des valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - RGF93 (Lambert93) = métropole - WGS84 (UTM 20N) = Guadeloupe, Martinique - RGF95 (UTM 22N) = Guyane - RGR92 (UTM 40S) = Réunion - RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte - RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u></p>
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O	<p>Coordonnées X du PM</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</u></p>
CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O	<p>Coordonnées Y du PM</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</u></p>
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O	<p>Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné</p>
CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O	<p>Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné</p>
EmplacementActifDisponible	O/N	O	<p>Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</u></p>
QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O	<p>Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u></p>
DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	O	<p>Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé</p> <p><u>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</u></p>
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O	<p>Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse</p> <p>Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM - Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé
TypeZone	Numérique	O	<p>Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)</p> <p>Les valeurs proposées pour ce champ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 = ZTD Haute Densité 2 = ZTD Basse Densité 3 = ZMD <p><u>Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep</u></p>
DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	O	<p>Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "delai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne - du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (a date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés

ImmeubleNeuf	O/N	F	<p>Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.</p> <p>Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si l'ImmeubleNeuf est indiqué à O et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas - Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé - La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois' <p>Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné</p>
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F	Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.
BrassagePMOI	O/N	F	Ce commentaire à pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui meme (OI). Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C	Cette référence est celle de la consultation de lot. Conditionné à PME
CodeHexacleVoie	Alphanumérique	F	Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé
CodeBAN	Alphanumérique	F	Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible
ChampReserve1	Alphanumérique	F	Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
ChampReserve2	Alphanumérique	F	Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
ChampReserve3	Alphanumérique	F	Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
TypeMaterielPM	Alphanumérique	F	La bonne pratique définie par le groupe est de remplir systématiquement ce champ avec la Marque et le Modèle du matériel utilisé par l'opérateur d'immeuble. Cette information donne une indication à l'opérateur commercial qui peut dans certains cas poser des équipements équivalents
CodeAccesImmeuble	Alphanumérique	F	Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de Ce champ permet de renseigner le code d'accès de l'entrée de l'immeuble hébergeant le PM. Ce champ n'est pas destiné à renseigner le code d'accès des adresses en zone arrière des PM extérieurs. Il ne sera donc pas renseigné par exemple dans le cas d'adresses n'hébergeant pas un PM
ContactsImmeuble	Alphanumérique	F	Ce champ permet de renseigner les informations de contact des gardiens d'immeubles hébergeant un PM Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
ReferencePMTechnique	Alphanumérique	C	Ce champ permet de renseigner la Référence du PM Technique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de Regroupement. Cette référence peut selon les opérateurs être unique au niveau national ou n'être unique que si elle est couplée à la référence du PM de regroupement auquel elle est rattachée Elle peut par ailleurs selon les opérateurs n'être renseignée qu'en cas de multiples PM Techniques rattachés à un PMR ou systématiquement renseignée. Dans le CRMAD, le champ est conditionné à l'existence de plus d'un PMT. Dans le CRMAD, figureront autant de lignes que de couples adresse-PMT.
PMAccessible	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de fournir des informations sur l'accessibilité du PM Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
InfoObtentionCle	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de fournir des informations sur les modalités d'obtention des clés du local technique Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
CodeAccesSousSol	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de fournir des informations sur les codes d'accès au sous-sol quand nécessaire Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
CodeLocalPM	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de fournir des informations sur le code d'accès au local technique hébergeant le PM quand nécessaire Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
AutresInformations	Alphanumérique 2048 caractères max	C si tous les autres sont vides	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de fournir toute autre information utile pour l'accès au PM. Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire si tous les autres champs d'information d'accès au PM sont vides. Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
ContactsSyndic	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de fournir les coordonnées du gestionnaire de l'immeuble abritant un PM Intérieur Ce champ est relatif au PMTechnique dans le cas d'un regroupement de plusieurs PM Techniques rattachés à un PM de
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	C	Ce champ reprend la référence de commande de l'OC pour les commandes unitaires ou permet d'indiquer le cas échéant une référence d'engagement pour les cas de cofinancement. Ce champ est obligatoire dans le cas d'une commande unitaire ; il peut être sans objet dans le cas d'un CR MAD à un opérateur commercial cofinancier. La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.
TypeCommandePM	UNIT/COFI	O	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser la façon dont la commande est valorisée : en location unitaire ou en cofinancement. UNIT signifie qu'il s'agit d'une commande de PM unitaire COFI signifie qu'il s'agit d'une demande d'information sur un PM cofinancé par l'Usager La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse
ChoixTechniqueOC	D/P	Conditionné si EtatCr = OK	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser si l'accès au PM est donné sur fibre dédiée ou fibre partageable selon le choix technique formulé par l'opérateur commercial et autorisé par l'opérateur d'immeuble D signifie fibre dédiée P signifie fibre partageable La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse Ce champ est conditionné à l'état du CR, c'est à dire obligatoire pour un CR OK
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	O	Ce champ est utilisé par les opérateurs d'immeubles pour fournir une référence de prestation commerciale correspondant à la livraison du PM. Cette référence fournie par l'opérateur d'immeuble à l'opérateur commercial est obligatoire et doit être pérenne dans le temps car elle constitue chez certains opérateurs d'immeuble un pré-requis à la commande d'accès Cette référence peut également être utilisée dans le cadre de dépôt de signalisation par l'OC suite à son adduction A noter, ce champ permet de fournir une référence relative à la livraison des PM, à la différence du champ ReferencePrestationPB dont l'objet est relatif aux adresses en zone arrière de PM La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse
NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C	Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déploys) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.). Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD. La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

NombreOperateursFibreDediee	Numérique - 1 caractère	Conditionné et Facultatif: Si EtatCr = OK	Ce champ permet aux opérateurs d'immeuble de communiquer le nombre d'opérateurs ayant commandé une fibre dédiée sur l'adresse concernée afin de pouvoir justifier du tarif appliqué aux opérateurs commerciaux en conséquence Les opérateurs en location unitaire ne sont pas comptés L'opérateur d'immeuble doit se compter également dans ce nombre s'il est OC (en adéquation avec la grille affichée dans son annexe tarifaire)
NombreOperateursFibrePartageable	Numérique - 1 caractère	Conditionné et Facultatif: Si EtatCr = OK	Ce champ permet aux opérateurs d'immeuble de communiquer le nombre d'opérateurs ayant commandé une fibre partageable sur l'adresse concernée afin de pouvoir justifier du tarif appliqué aux opérateurs commerciaux en conséquence Les opérateurs en location unitaire ne sont pas comptés L'opérateur d'immeuble doit se compter ou non selon la grille affichée dans son contrat
DateCrCommandePM	Numérique au format AAAAMMJJ	O	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de renseigner la date d'émission du CR de Mise à disposition du PM. Cette date correspond à la date de génération du CR, elle peut donc évoluer à chaque envoi de CR MAD d'un PM, même si la mise à disposition effective du PM n'a pas évolué. Contrairement à cette date de génération du CR MAD, la date de Mise à disposition effective du PM est indiquée dans le champ DateMADPrestationPM La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse
EtatCrCommandePM	Alphanumérique - 2 caractères : OK/KO	O	Ce champ permet à l'OI de générer un Compte-rendu de la commande de PM. A ce stade, seul l'usage du CR OK a été normalisé et est attendu La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse
MotifKoCrCommandePM	Alphanumérique	C Conditionné si EtatCr =	Ce champ permet d'intégrer le motif d'un CR KO. L'usage des CR KO n'ayant pas été normalisé à ce stade, ce champ ne sera pas utilisé à court terme
DateMADprestationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	Conditionné si EtatCr = OK	Ce champ permet aux opérateurs d'immeuble de fournir la date de la mise à disposition du PM à l'opérateur commercial demandeur. Cette date est fixe et ne doit pas évoluer, contrairement au champ DateCRCommandePM qui correspond à la date d'envoi du CR et peut donc être mise à jour à chaque nouvel envoi de CR pour une seule et même mise à disposition. La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse Ce champ est conditionné à l'état du CR, c'est à dire obligatoire pour un CR OK
ReferenceContrat	Alphanumérique	F	Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer sa référence propre de contrat avec l'opérateur
ReferencePrestationPBs	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer une référence commerciale associée aux nouvelles adresses mises à disposition dans le CR MAD. Le CR MAD pouvant concerner une ou plusieurs adresses à la fois, la ReferencePrestationPB permet de faire le lien avec la facturation des logements raccordables Cette référence pourra être reprise dans la facture. Un CR MAD cumulant plusieurs adresses livrées à des dates différentes portera plusieurs RéférencesPrestationPB associées à chaque ligne d'adresse.
NombreLogementsPrestationPBs	Numérique - 4 caractères maximum	F	Ce champ contient le nombre cumulé de logements raccordables livrés en même temps lors d'une Mise à Disposition concernée par le CR. Ce nombre est relatif à une référencePrestationPBs. Par exemple, pour un CR concernant une Mise à Disposition de 3 adresses de 10, 3 et 5 logements, le nombre de logements prestation PB indiqué dans ce champ sera de 18 Ce champ sert à facturer les adresses raccordables livrées à une certaine date
DateMADprestationPBs	Numérique au format AAAAMMJJ	F	Ce champ correspond à la date de la Mise à disposition des adresses livrées en même temps lors d'un seul et unique CR MAD et associées à une seule et même ReferencePrestationPBs. Cette date est répétée à l'identique pour toutes les adresses livrées en même temps
ReferenceOffreCommerciale	Alphanumérique	F	Ce champ est un champ de secours utilisé par certains opérateurs pour véhiculer des paramètres utiles à la facturation. A ce stade le contenu de ce champ n'est pas normalisé
NatureCR	INITIAL / MISE A JOUR	O	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser à l'opérateur commercial si le compte-rendu de mise à disposition envoyé est un compte-rendu Initial ou Mis à Jour. Un compte-rendu initial de PM est un premier compte-rendu de mise à disposition d'un PM, pouvant contenir ou non des adresses de zones arrière associées
ColonneMontanteProprietaireOI	O/N	F	Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer à l'opérateur commercial s'il est propriétaire de la colonne montante ou non, la facturation à l'opérateur commercial pouvant varier dans ce cas (aspects facturation à la discrétion de l'opérateur d'immeuble)
TypePBO	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normalisé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole. Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chauffée/....
TypeRaccoPBTO	Alphanumérique	F	Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normalisé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole. Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	O	C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi
DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	O	Correspond à la date d'envoi au plus tôt des CR Cmd par l'OI à l'OC
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O	Code OI tel que défini dans la liste ARCEP
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C	Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité. Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation : - si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD) et s'il s'agit : - d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation - ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature - ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C	Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information. Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)
LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C	Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée. Elle est exprimée en kilomètres avec 2 chiffres après la virgule ou le point. Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles : - en ZA d'un PM MAD - et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015

ReferencePBO	Alphanumérique	O	Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par un
DateMADPBO	Numérique au format AAAAMMJJ	C	Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par un
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C	Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un
Champreserve4	alphanumérique	F	Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD
Champreserve5	alphanumérique	F	Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD
SusceptibleRaccordableDemande	Oui/non	O	Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble "Raccordable à la demande" c'est-à-dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE. Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble : - Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à OUI définitivement - Si SRD = NON lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à OUI en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à OUI définitivement Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à NON
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F	Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINÉ

Fichier Positions:		C si fibre dédiée à l'OC	
Donnée	Format	Présence	Commentaires
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
ReferencePM	Alphanumérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
ReferencePMTechnique	Alphanumérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
OC	Code OC	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
NomModulePM	Alphanumérique (ref ou numero)	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
PositionModulePM	Numérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
ReferenceCableModulePM	Alphanumérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
InformationTubeModulePM	Alphanumérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
InformationBagueTubePM	Numérique (1 chiffre)	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
InformationFibreModulePM	Alphanumérique	O	Remplissage systématique attendu de ce champ dès lors qu'il s'agit d'une fibre dédiée et/ou soudée
InformationBagueFibrePM	Numérique (1 chiffre)	F	

Plan			
Donnée	Format	Présence	Commentaires
Plan	Format non normalisé	O	
Plan de cheminement côté rue	Format non normalisé	F	

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O
CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C

NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F
NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O

EtatImmeuble	CIBLE/RACCORDABLE DEMANDE /SIGNE/ EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/AB ANDONNE	O
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C

GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F

NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F

DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	€ O

EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O

CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	C
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F

NomVoiePM	Alphanumérique	C
NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F
BatimentPM	Alphanumérique	F

TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C
NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F

DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAM	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F
NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O

TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
EmplacementActifDisponible	O/N	O

QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O
DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O
TypeZone	Numérique	F

DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	C
ImmeubleNeuf	O/N	F
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F
BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumerique	F

CodeBAN	Alphanumerique	F
ChampReserve1	Alphanumerique	F
ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C
DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	C
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C

LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C
ReferencePBO	Alphanumérique	O
DateMADPBO	Numérique au format AAAAMMJJ	C
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C
NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C

Champreserve4	alphanumérique	F
Champreserve5	alphanumérique	F
SusceptibleRaccordableDemande	Oui/non	O
TypePBO	Alphanumérique	F
TypeRaccoPBPTO	Alphanumérique	F
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F
TypeModification	CREATION / MAJ / SUPPRESSION	O

refInterne1_refInterne2_CodeInteropO
I_PM_DeltaIPE_VXX_aaaammjj_numse
quence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

ZTD ou toute
Zone

refInterne1_refInterne2_CodeInteropO
I_PM_DeltaIPEZMD_VXX_aaaammjj_n
umsequence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

Si contrat
spécifique ZMD.
Pour éviter les
écrasements.

Commentaires
Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI
Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli
Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue
Code postal de l'adresse publiée
Commune de l'adresse publiée
<p>Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.</p> <p>Ce champ est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA. - et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf =O. <p>Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.</p> <p>Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaitre plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et diffèrent sur le BatimentImmeuble.</p>
Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)
<p>Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)</p> <p>Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.</p>

Numéro de voie de l'adresse publiée

Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue.

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Complément de numéro de voie. Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre
Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc. (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier)

Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement inclut les locaux professionnels

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Raccordable demande (notion réglementaire de raccordable à la demande) signifie que la pose du PBO peut se faire sur demande d'un OC et selon les conditions spécifiques définies par l'OI dans son contrat
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Cet état correspond à un état "raccordable" au sens de la réglementation
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quelqu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédents la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

<p>Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie) La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble. La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Code correspondant à l'hexacode numero de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif</p>
<p>n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>

Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable.

Date à laquelle l'adresse passe raccordable c'est à dire mise à disposition des OC

Cette date est obligatoire pour les immeubles raccordables (EtatImmeuble=DEPLOYE). Elle est facultative tant que l'immeuble n'a pas été mis à disposition.

Si EtatImmeuble est différent de DEPLOYE, ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut DEPLOYE, il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.

Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Extérieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses.

Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification.

Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire selon les conditions définies dans la réglementation ~~dès lors que le PM est en cours de déploiement et ne peut apparaître avant :~~

- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation
- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature
- pour un immeuble situé en ZAPM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM.

Dans le cas particulier des conventions syndic obtenues alors que l'étude de déploiement n'est pas encore terminée, la référence PM n'est pas connue de l'OI. Pour ne pas retarder la signature de l'accord syndic dans ces cas là, il est possible de renseigner le champ ReferencePM avec la valeur "PMIAVENIR".

La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM

Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparait dans l'IPE

- En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain et a été mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
- Planifié

En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une referencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol....). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :

- PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue
- PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter
- PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO
- PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ)
- PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

<p>Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'expliciter si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)</p>
<p>Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation</p> <p>Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli</p> <p>Ce champ est facultatif</p> <p>La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif : il doit être renseigné si le code existe au SNA. Il n'y a pas de contrainte à demander une création de code hexaclé auprès du SNA pour l'hexaclé du PM</p>
<p>Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)</p>

<p>Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.</p> <p>Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.</p>
<p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.</p> <p>Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné</p> <p>Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.</p>
<p>Complément d'adresses (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.) Ce champ est facultatif et ne peut apparaitre que si la référencePM a été renseignée</p>
<p>Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif</p>

Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.

Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.

Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM quelque soit leur statut

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM

Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.

Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.

Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond à la date de fin du délai de délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI

Ce champ est obligatoire.

L'information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.

Le champ est obligatoire

Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.

Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.

Explication des valeurs

- RGF93 (Lambert93) = métropole
- WGS84 (UTM 20N) = Guadeloupe, Martinique
- RFG95 (UTM 22N) = Guyane
- RGR92 (UTM 40S) = Réunion
- RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte
- RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Coordonnées X du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées Y du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné

Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné

Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

<p>Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour</p>
<p>Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse</p> <p>Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM - Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé
<p>Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)</p> <p>Les valeurs proposées pour ce champ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 = ZTD Haute Densité 2 = ZTD Basse Densité 3 = ZMD <p>Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep</p>

Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :

- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "délai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne
- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés

Ce champ est conditionné à l'EtatImmeuble = DEPLOYE, c'est à dire obligatoire pour tous les immeubles mis à disposition.

Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.

Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à O et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :

- Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas
- Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé
- La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois'

Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné

Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.

Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui même (OI).

Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.

Cette référence est celle de la consultation de lot.

Conditionné à PME

Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé

Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible
Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré. Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée
Correspond à la date d'envoi <u>au plus tôt</u> des CR Cmd par l'OI à l'OC Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée
Code OI tel que défini dans la liste ARCEP
<p>Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.</p> <p>Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD) et s'il s'agit : - d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation - ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature - ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM <p>Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information.</p> <p>Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)</p>

Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée.
Elle est exprimée en kilomètres

Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles :

- en ZA d'un PM MAD

- et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015

Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO.

Dans le cas particulier des immeubles situés en ZA d'un PME, les références de PBO ne sont pas forcément connues à la MAD du PM (obligation de complétude étalée sur 5 ans menant à une livraison des immeubles au fil de l'eau après la MAD du PM dans le délai des 5 ans). Dans ces cas là, il est convenu de renseigner le champ ReferencePBO avec la valeur "PBOAVENIR".

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par

Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par

Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation.

Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un |

Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déployés) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.).

Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD
Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD
<p>Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble "Raccordable à la demande" c'est-à-dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE.</p> <p>Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à OUI définitivement - SI SRD = NON lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à OUI en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à OUI définitivement <p>Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à NON</p>
<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.</p> <p>Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chaussée/.....</p>
<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.</p> <p>Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne</p>
<p>Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINTE TECHNIQUE...</p>
<p>Champ permettant d'indiquer dans les fichiers de notification des deltas si la ligne correspond à une création d'immeuble dans l'IPE, une mise à jour d'information sur un immeuble déjà existant dans l'IPE ou une suppression d'un immeuble dans l'IPE.</p>

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O

CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C

NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F
NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O

EtatImmeuble	CIBLE/RACCORDABLE DEMANDE /SIGNE/ EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/ABANDONNE	O
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C

GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F

NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F

DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	€ O

EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O

CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	C
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F
NomVoiePM	Alphanumérique	C

NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F
BatimentPM	Alphanumérique	F
TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F

NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C
NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F
DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F

NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O
TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C

CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
EmplacementActifDisponible	O/N	O
QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O
DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O

TypeZone	Numérique	F
DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	C
ImmeubleNeuf	O/N	F

DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F
BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumerique	F
CodeBAN	Alphanumerique	F
ChampReserve1	Alphanumerique	F
ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F

DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C
DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	C
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
ReferenceLienPMPDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C

LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C
ReferencePBO	Alphanumérique	O
DateMADPBO	Numérique au format AAAAMMJJ	C
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C
NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C
Champreserve4	alphanumérique	F

Champreserve5	alphanumérique	F
SusceptibleRaccordableDemande	Oui/non	O
TypePBO	Alphanumérique	F
TypeRaccoPBPTO	Alphanumérique	F
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F
TypeModification	CREATION / MAJ / SUPPRESSION	O

RaisonModification	Liste de valeurs : CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE ABANDON IMMEUBLE CREATION IMMEUBLE MAJ HEXACLE RATTACHEMENT PM CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM ERREUR REFERENCE PM ABANDON PM ERREUR CAPACITE PM EXTENSION CAPACITE PM ERREUR ADRESSE PM CHANGEMENT ADRESSE PM ERREUR COORDONNEES PM CHANGEMENT TYPE PROJECTION RATTACHEMENT PRDM CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PRDM ERREUR REFERENCE PRDM ABANDON PRDM AJOUT LIEN PMPRDM ERREUR REFERENCE LIEN PMPRDM AJOUT PBO ERREUR REFERENCE PBO CHANGEMENT RATTACHEMENT PBO ERREUR ADRESSE PRDM CHANGEMENT ADRESSE PRDM ERREUR COORDONNEES PRDM	C
--------------------	---	---

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPE_VXX_aaaammjj_numsequence.csv ZTD ou toute Zone

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPEZMD_VXX_aaaammjj_numsequence

Si contrat
spécifique ZMD.
Pour éviter les
écrasements.

un seul fichier ZIP container contenant un seul fichier CSV.

Nommage de chaque conteneur

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPE_VXX_aaaammjj_numsequence.zip
refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPEZMD_VXX_aaaammjj_numsequence.zip

Commentaires
Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI
Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli
Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue
Code postal de l'adresse publiée
Commune de l'adresse publiée

Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.

Ce champ est conditionné à :

- l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA.
- et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf = O.

Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.

Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et diffèrent sur le BatimentImmeuble.

Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)

Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Numéro de voie de l'adresse publiée

Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue.

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Complément de numéro de voie. Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre
Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc. (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier)

Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement inclut les locaux professionnels

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Raccordable demande (notion réglementaire de raccordable à la demande) signifie que la pose du PBO peut se faire sur demande d'un OC et selon les conditions spécifiques définies par l'OI dans son contrat
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Cet état correspond à un état "raccordable" au sens de la réglementation
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quelqu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédents la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

<p>Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie) La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble. La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>
<p>Code correspondant à l'hexacide numero de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif</p>
<p>n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le <u>gestionnaire désigné</u></p>

Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable.

Date à laquelle l'adresse passe raccordable c'est à dire mise à disposition des OC

Cette date est obligatoire pour les immeubles raccordables (EtatImmeuble=DEPLOYE). Elle est facultative tant que l'immeuble n'a pas été mis à disposition.

Si EtatImmeuble est différent de DEPLOYE, ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut DEPLOYE, il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.

Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Extérieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses.

Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification.

Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire selon les conditions définies dans la réglementation :

- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation
- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature
- pour un immeuble situé en ZAPM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM.

Dans le cas particulier des conventions syndic obtenues alors que l'étude de déploiement n'est pas encore terminée, la référence PM n'est pas connue de l'OI. Pour ne pas retarder la signature de l'accord syndic dans ces cas là, il est possible de renseigner le champ ReferencePM avec la valeur "PMIAVENIR".

La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM

Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparait dans l'IPE

- En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain et a été mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
- Planifié

En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une referencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol....). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :

- PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue
- PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter
- PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO
- PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ)
- PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

<p>Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'expliciter si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)</p>
<p>Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation</p> <p>Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli</p> <p>Ce champ est facultatif</p> <p>La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif : il doit être renseigné si le code existe au SNA. Il n'y a pas de contrainte à demander une création de code hexaclé auprès du SNA pour l'hexaclé du PM</p>
<p>Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)</p>
<p>Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.</p> <p>Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.</p>

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné

Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Complément d'adresses (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)
Ce champ est facultatif et ne peut apparaitre que si la référencePM a été renseignée

Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif

Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.

Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.

Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM quelque soit leur statut

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM

Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.

Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.

Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond à la date de fin du délai de délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI

Ce champ est obligatoire.

L'Information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.

Le champ est obligatoire

Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.

Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.

Explication des valeurs

- RGF93 (Lambert93) = métropole
- WGS84 (UTM 20N) = Guadeloupe, Martinique
- RGFG95 (UTM 22N) = Guyane
- RGR92 (UTM 40S) = Réunion
- RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte
- RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Coordonnées X du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

<p>Coordonnées Y du PM</p> <p>Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné</p> <p>Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné</p>
<p>Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour</p>
<p>Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse</p> <p>Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM - Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé

Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)

Les valeurs proposées pour ce champ sont :

1 = ZTD Haute Densité

2 = ZTD Basse Densité

3 = ZMD

Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep

Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :

- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "délai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne

- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés

'Ce champ est conditionné à l'EtatImmeuble = DEPLOYE, c'est à dire obligatoire pour tous les immeubles mis à disposition.

Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.

Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à O et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :

- Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas

- Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé

- La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois'

Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné

<p>Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.</p>
<p>Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui meme (OI). <u>Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.</u></p>
<p>Cette référence est celle de la consultation de lot. Conditionné à PME</p>
<p>Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé</p>
<p>Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>

C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré.

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée

Correspond à la date d'envoi au plus tôt des CR Cmd par l'OI à l'OC

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée

Code OI tel que défini dans la liste ARCEP

Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.

Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation :

- si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)

et s'il s'agit :

- d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation

- ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature

- ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM

Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information.

Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si

l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)

Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée.
Elle est exprimée en kilomètres

Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles :

- en ZA d'un PM MAD

- et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015

Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO.

Dans le cas particulier des immeubles situés en ZA d'un PME, les références de PBO ne sont pas forcément connues à la MAD du PM (obligation de complétude étalée sur 5 ans menant à une livraison des immeubles au fil de l'eau après la MAD du PM dans le délai des 5 ans). Dans ces cas là, il est convenu de renseigner le champ ReferencePBO avec la valeur "PBOAVENIR".

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par

Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par

Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation.

Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un |

Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déployés) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.).

Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD

<p><u>Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD</u></p> <p>Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble "Raccordable à la demande" c'est-à-dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE.</p> <p>Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à OUI définitivement - SI SRD = NON lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à OUI en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à OUI définitivement <p>Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à NON</p>
<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.</p> <p>Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chaussée/....</p>
<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.</p> <p>Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne</p>
<p>Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINTE TECHNIQUE..</p>
<p>Champ permettant d'indiquer dans les fichiers de notification des deltas si la ligne correspond à une création d'immeuble dans l'IPE, une mise à jour d'information sur un immeuble déjà existant dans l'IPE ou une suppression d'un immeuble dans l'IPE.</p>

Champ permettant d'indiquer, dans les fichiers d'historisation, les raisons des modifications ayant eu lieu. Conditionné, c'est-à-dire obligatoire pour une modification des valeurs concernant les champs marqués à OUI dans la colonne ObligationRaisonHistorisation.

Le fichier historique peut contenir au choix de l'OI, soit uniquement les lignes marqués à OUI dans la colonne ObligationRaisonHistorisation ou toutes les lignes du delta, le champ raisonModification n'étant alors pas valorisé sur les modifications dont traçage de la raison n'est pas obligatoire

Dans le cas où plusieurs modifications ont lieu simultanément, le champ concatène les raisons des différentes modifications, séparées par un |

CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE= cas de changements d'identifiant immeuble se traduisant par l'abandon de la ligne et la création d'une nouvelle ligne. Sur la ligne abandonnée et sur la nouvelle ligne, la raison affichée est bien CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE

DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour motif de déconventionnement

ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE = cas de doublons, d'adresses physiquement inexistantes

ABANDON IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour autres motifs que déconventionnement (exemple destruction de l'immeuble...)

CREATION IMMEUBLE = ajout d'une nouvelle adresse dans l'IPE ou d'un nouveau bâtiment sur une adresse existante

MAJ HEXACLE = mise à jour du code hexaclé (changement, apparition ou suppression dans le référentiel du SNA ou mise à jour du référentiel de l'OI avec les données SNA)

RATTACHEMENT PM = ajout d'un PM à l'immeuble (une référence PM apparait sur la ligne)

CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM = l'immeuble est ou sera rattaché à un autre PM physiquement ou des PM sont regroupés

ERREUR REFERENCE PM = correction d'une valeur erronée

ABANDON PM = le PM est définitivement abandonné et les immeubles dans sa zone arrière ne sont pas encore rattachés à un autre PM

ERREUR CAPACITE PM = correction d'une valeur erronée

EXTENSION CAPACITE PM = extension de la capacité maximum du PM

ERREUR ADRESSE PM = correction d'une valeur erronée

CHANGEMENT ADRESSE PM= changement de libellé de l'adresse (exemple fusion de commune, renommage de voie, déplacement de PM etc.)

ERREUR COORDONNEES PM = correction valeur erronée

CHANGEMENT TYPE PROJECTION = changement du type de projection des coordonnées géographiques du PM ou du PRDM

RATTACHEMENT PRDM = ajout d'un PRDM (une référence PRDM apparait sur la ligne)

CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PRDM = le PM est rattaché à un autre PRDM physiquement

ERREUR REFERENCE PRDM = correction d'une valeur erronée

XX : version protocole

ex : 11 pour V1.1

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

ObligationHistorisationRaison	Valeurs de la raison
OUI	<p>CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE= cas de changements d'identifiant immeuble se traduisant par l'abandon de la ligne et la création d'une nouvelle ligne. Sur la ligne abandonnée et sur la nouvelle ligne, la raison affichée est bien CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE</p> <p>DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour motif de déconventionnement</p> <p>ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE = cas de doublons, d'adresses physiquement inexistantes</p> <p>ABANDON IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour autres motifs que déconventionnement (exemple destruction de l'immeuble...)</p> <p>CREATION IMMEUBLE = ajout d'une nouvelle adresse dans l'IPE ou d'un nouveau bâtiment sur une adresse existante</p>

OUI	MAJ HEXACLE = mise à jour du code hexaclé (changement, apparition ou suppression dans le référentiel du SNA ou mise à jour du référentiel de l'OI avec les données SNA)

OUI	<p>RATTACHEMENT PM = ajout d'un PM à l'immeuble (une référence PM apparait sur la ligne)</p> <p>CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM = l'immeuble est ou sera rattaché à un autre PM physiquement ou des PM sont regroupés</p> <p>ERREUR REFERENCE PM = correction d'une valeur erronée</p> <p>ABANDON PM = le PM est définitivement abandonné et les immeubles dans sa zone arrière ne sont pas encore rattachés à un autre PM</p>

OUI	ERREUR CAPACITE PM = correction d'une valeur erronée EXTENSION CAPACITE PM =extension de la capacité maximum du PM
OUI	
OUI	ERREUR ADRESSE PM = correction d'une valeur erronée CHANGEMENT ADRESSE PM= changement de libellé de l'adresse (exemple fusion de commune, renommage de voie, etc.)
OUI	
OUI	
OUI	

OUI	ERREUR ADRESSE PM = correction d'une valeur erronée CHANGEMENT ADRESSE PM = changement de libellé de l'adresse (exemple fusion de commune, renommage de voie, etc.)
OUI	

OUI	ERREUR COORDONNEES PM = correction valeur erronée CHANGEMENT TYPE PROJECTION = changement du type de projection des coordonnées

OUI	CHANGEMENT DE PROJECTION = changement du type de projection des coordonnées géographiques du PM

OUI	<p>RATTACHEMENT PRDM = ajout d'un PRDM (une référence PRDM apparait sur la ligne)</p> <p>CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PRDM = le PM est rattaché à un autre PRDM physiquement</p> <p>ERREUR REFERENCE PRDM = correction d'une valeur erronée</p> <p>ABANDON PRDM = le PRDM est définitivement abandonné et les PM dans sa zone arrière ne sont pas encore rattachés à un autre PRDM</p>
OUI	<p>AJOUT LIEN PMPRDM = ajout d'un lien PM-PRDM (une référence de lien apparait sur la ligne)</p> <p>ERREUR REFERENCE LIEN PMPRDM = correction d'une valeur erronée</p>

OUI	AJOUT PBO = ajout d'un PBO (une référence de PBO apparait sur la ligne) ERREUR REFERENCE PBO = correction d'une valeur erronée CHANGEMENT RATTACHEMENT PBO = l'immeuble est physiquement rattaché à un autre PBO

Donnée	Format	Présence
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères max	O
DateMADPRDM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateMADLienPMPRDM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
EtatPRDM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	O
EtatLienPMPRDM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	C
EtatPM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	F
TypeSitePRDM	Alphanumérique	F
CodeINSEEPDRM	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalPRDM	Numérique - 5 caractères	O
CommunePRDM	Alphanumérique	O
TypeVoiePRDM	Alphanumérique	F
NomVoiePRDM	Alphanumérique	F
NumeroVoiePRDM	Numérique - 5 caractères maximum	F
ComplementVoiePRDM	Valeurs possibles : [A - Z]	F
TypeProjectionGeographiquePRDM	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O

CoordonneePRDMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneePRDMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
NombreLogementsMiniPMZAPRDM	Numérique	O
NombreFibresOuvertesLien	Numérique	C
LongueurLienPMPRDM	Numérique, décimale séparée par une virgule ou un point	C
InformationsRaccordementPRDM	Alphanumérique	O
ChampReserve	Alphanumérique	F
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
Commentaire	Alphanumérique	F

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CPN_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Commentaires
Code OI tel que défini dans la liste ARCEP
Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La référence PM est obligatoire
Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.
<p>Référence du lien PM-PRDM de l'OI</p> <p>Il est conditionné à la valeur du champ NombreLogementsPM < 1000 en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD), conformément à la réglementation c'est-à-dire obligatoire si le PM est inférieur à 1000 logements</p>
Cette référence est celle de la ou des consultations préalables correspondant au PM
<p>Date de mise à disposition du PRDM c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations concernant le PRDM sont mises à disposition aux OC - et PRDM accessible pour les OC c'est-à-dire qu'il est physiquement déployé et accessible aux OC qui peuvent donc s'y abonner (sous réserve d'avoir passé les commandes commerciales nécessaires)
<p>Date de mise à disposition des fibres sur le lien PM-PRDM c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations concernant le lien PM-PRDM sont mises à disposition aux OC - et fibres sur le lien PM-PRDM accessibles pour les OC c'est-à-dire qu'elles sont physiquement déployées et commandables <p>Conditionné à EtatLienPMPRDM c'est à dire obligatoire si EtatLienPMPRDM = DEPLOYE</p>
Conditionné à la présence d'une ReferenceLienPMPRDM
Type de PRDM. Exemple de valeurs : Shelter hors NRO, Armoire hors NRO, NRO armoire, NRO shelter, NRO bâtiment...
Code insee de l'adresse du PRDM
Code postal de l'adresse du PRDM
Nom de la commune de l'adresse du PRDM
Type de voie de l'adresse du PRDM (à renseigner quand elle
Nom de la voie de l'adresse du PRDM (sans type de voie)
Numéro de la voie de l'adresse du PRDM
Complément d'adresses. Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)
<p>Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.</p> <p>Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation</p> <p>Explication des valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - RGF93 (Lambert93) = métropole - WGS84 (UTM 20N) = Guadeloupe, Martinique - RGF95 (UTM 22N) = Guyane - RGR92 (UTM 40S) = Réunion - RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte - RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

Coordonnées X du PRDM
Coordonnées Y du PRDM
Nombre de logements desservis par le plus petit PM dans la zone arrière du PRDM tel que demandé par la réglementation
Nombre de fibres totales commercialisées c'est-à-dire pouvant être commandées par les OC sur ce lien, tous OC confondus. Cette valeur ne se décrémente pas au fur et à mesure des commandes passées
Ce champ correspond à la longueur du lien entre le PM et le PRDM, en kilomètres avec 2 chiffres après la virgule ou le point
Conditionné à la présence d'une ReferenceLienPMPRDM
Ce champ permet à l'OI d'indiquer les informations utiles au raccordement au PRDM tel que demandé dans la réglementation. Le champ permet par exemple de fournir un lien vers un plan de <u>raccordement ou de faire référence à une offre d'hébergement.</u>
Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD
Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification. En cas de première publication dans e fichier CPN, la date affichée est la date de création de la ligne dans le fichier. Pour les PM déjà publiés dans le CPN avant la mise en œuvre de la décision ARCEP, et tant que la ligne n'est pas modifiée, l'OI renseigne le champ selon les règles suivantes : - Date de mise à disposition du PM - Si le PM n'a pas été mis à disposition et a fait l'objet d'une consultation date de fin de consultation - Dans le cas où l'opérateur ne connaîtrait pas les dates précitées, la date renseignée pourra être le 01/01/1970

Donnée	Format	Présence
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères max	O
DateMADPRDM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateMADLienPMPRDM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
EtatPRDM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	O
EtatLienPMPRDM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	C
EtatPM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	F
TypeSitePRDM	Alphanumérique	F
CodeINSEEPDRM	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalPRDM	Numérique - 5 caractères	O
CommunePRDM	Alphanumérique	O
TypeVoiePRDM	Alphanumérique	F
NomVoiePRDM	Alphanumérique	F
NumeroVoiePRDM	Numérique - 5 caractères maximum	F
ComplementVoiePRDM	Valeurs possibles : [A - Z]	F
TypeProjectionGeographiquePRDM	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O

CoordonneePRDMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneePRDMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
NombreLogementsMiniPMZAPRDM	Numérique	O
NombreFibresOuvertesLien	Numérique	C
LongueurLienPMPRDM	Numérique, décimale séparée par une virgule ou un point	C
InformationsRaccordementPRDM	Alphanumérique	O
ChampReserve	Alphanumérique	F
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
Commentaire	Alphanumérique	F
TypeModification	CREATION / MAJ / SUPPRESSION	O

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_DeltaCPN_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Commentaires
Code OI tel que défini dans la liste ARCEP
Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La référence PM est obligatoire
Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.
<p>Référence du lien PM-PRDM de l'OI</p> <p>Il est conditionné à la valeur du champ NombreLogementsPM < 1000 en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD), conformément à la réglementation c'est-à-dire obligatoire si le PM est inférieur à 1000 logements</p>
Cette référence est celle de la ou des consultations préalables correspondant au PM
<p>Date de mise à disposition du PRDM c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations concernant le PRDM sont mises à disposition aux OC - et PRDM accessible pour les OC c'est-à-dire qu'il est physiquement déployé et accessible aux OC qui peuvent donc s'y abonner (sous réserve d'avoir passé les commandes commerciales nécessaires)
<p>Date de mise à disposition des fibres sur le lien PM-PRDM c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations concernant le lien PM-PRDM sont mises à disposition aux OC - et fibres sur le lien PM-PRDM accessibles pour les OC c'est-à-dire qu'elles sont physiquement déployées et commandables <p>Conditionné à EtatLienPMPRDM c'est à dire obligatoire si EtatLienPMPRDM = DEPLOYE</p>
Conditionné à la présence d'une ReferenceLienPMPRDM
Type de PRDM. Exemple de valeurs : Shelter hors NRO, Armoire hors NRO, NRO armoire, NRO shelter, NRO bâtiment...
Code insee de l'adresse du PRDM
Code postal de l'adresse du PRDM
Nom de la commune de l'adresse du PRDM
Type de voie de l'adresse du PRDM (à renseigner quand elle
Nom de la voie de l'adresse du PRDM (sans type de voie)
Numéro de la voie de l'adresse du PRDM
Complément d'adresses. Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)
<p>Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.</p> <p>Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation</p> <p>Explication des valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - RGF93 (Lambert93) = métropole - WGS84 (UTM 20N) = Guadeloupe, Martinique - RGF95 (UTM 22N) = Guyane - RGR92 (UTM 40S) = Réunion - RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte - RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

Coordonnées X du PRDM
Coordonnées Y du PRDM
Nombre de logements desservis par le plus petit PM dans la zone arrière du PRDM tel que demandé par la réglementation
Nombre de fibres totales commercialisées c'est-à-dire pouvant être commandées par les OC sur ce lien, tous OC confondus. Cette valeur ne se décrémente pas au fur et à mesure des commandes passées
Ce champ correspond à la longueur du lien entre le PM et le PRDM, en kilomètres avec 2 chiffres après la virgule ou le point.
Conditionné à la présence d'une ReferenceLienPMPRDM
Ce champ permet à l'OI d'indiquer les informations utiles au raccordement au PRDM tel que demandé dans la réglementation. Le champ permet par exemple de fournir un lien vers un plan de <u>raccordement ou de faire référence à une offre d'hébergement.</u>
Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD
Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification.
Champ permettant d'indiquer dans les fichiers de notification des deltas si la ligne correspond à une création de PM dans le fichier CPN, une mise à jour d'information sur un PM déjà existant dans le fichier CPN ou une suppression de PM dans le fichier CPN.

Donnée	Format	Présence
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères max	O
DateMADPRDM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateMADLienPMPRDM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
EtatPRDM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	O
EtatLienPMPRDM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	C
EtatPM	Valeurs possibles = { PLANIFIE, EN COURS DE DEPLOIEMENT, DEPLOYE, ABANDONNE }	F
TypeSitePRDM	Alphanumérique	F
CodeINSEEPRDM	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalPRDM	Numérique - 5 caractères	O
CommunePRDM	Alphanumérique	O
TypeVoiePRDM	Alphanumérique	F
NomVoiePRDM	Alphanumérique	F
NumeroVoiePRDM	Numérique - 5 caractères maximum	F
ComplementVoiePRDM	Valeurs possibles : [A - Z]	F

TypeProjectionGeographiquePRDM	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePRDMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneePRDMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
NombreLogementsMiniPMZAPRDM	Numérique	O
NombreFibresOuvertesLien	Numérique	C
LongueurLienPMPRDM	Numérique, décimale séparée par une virgule ou un point	C
InformationsRaccordementPRDM	Alphanumérique	O
ChampReserve	Alphanumérique	F
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
Commentaire	Alphanumérique	F
TypeModification	CREATION / MAJ / SUPPRESSION	O

RaisonModification	<p>Liste de valeurs :</p> <p>CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE ABANDON IMMEUBLE CREATION IMMEUBLE MAJ HEXACLE RATTACHEMENT PM CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM ERREUR REFERENCE PM ABANDON PM ERREUR CAPACITE PM EXTENSION CAPACITE PM ERREUR ADRESSE PM CHANGEMENT ADRESSE PM ERREUR COORDONNEES PM CHANGEMENT TYPE PROJECTION RATTACHEMENT PRDM CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PRDM ERREUR REFERENCE PRDM ABANDON PRDM AJOUT LIEN PMPRDM ERREUR REFERENCE LIEN PMPRDM AJOUT PBO ERREUR REFERENCE PBO CHANGEMENT RATTACHEMENT PBO ERREUR ADRESSE PRDM CHANGEMENT ADRESSE PRDM ERREUR COORDONNEES PRDM</p>	C
--------------------	--	---

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_HistoCPN_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Commentaires	ObligationHistorisationRaison
Code OI tel que défini dans la liste ARCEP	
Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La référencePM est obligatoire	OUI
Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.	OUI
Reference du lien PM-PRDM de l'OI Il est conditionné à la valeur du champ NombreLogementsPM<1000 en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD), conformément à la réglementation c'est-à-dire obligatoire si le PM est inférieur à 1000 logements	OUI
Cette référence est celle de la ou des consultations préalables correspondant au PM	
Date de mise à disposition du PRDM c'est-à-dire : - informations concernant le PRDM sont mises à disposition aux OC - et PRDM accessible pour les OC c'est-à-dire qu'il est physiquement déployé et accessible aux OC qui peuvent donc s'y adducter (sous réserve d'avoir passé les commandes commerciales nécessaires)	
Date de mise à disposition des fibres sur le lien PM-PRDM c'est-à-dire : - informations concernant le lien PM-PRDM sont mises à disposition aux OC - et fibres sur le lien PM-PRDM accessibles pour les OC c'est-à-dire qu'elles sont physiquement déployées et commandables Conditionné à EtatLienPMPRDM c'est à dire obligatoire si EtatLienPMPRDM = DEPLOYE	
Conditionné à la présence d'une ReferenceLienPMPRDM	
Type de PRDM. Exemple de valeurs : Shelter hors NRO, Armoire hors NRO, NRO armoire, NRO shelter, NRO bâtiment...	
Code insee de l'adresse du PRDM	OUI
Code postal de l'adresse du PRDM	OUI
Nom de la commune de l'adresse du PRDM	OUI
Type de voie de l'adresse du PRDM (à renseigner quand elle	OUI
Nom de la voie de l'adresse du PRDM (sans type de voie)	OUI
Numéro de la voie de l'adresse du PRDM	OUI
Complément d'adresses. Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)	OUI

<p>Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.</p> <p>Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation</p> <p>Explication des valeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - RGF93 (Lambert93) = métropole - WGS84 (UTM 20N) =Guadeloupe, Martinique - RGFG95 (UTM 22N) = Guyane - RGR92 (UTM 40S) = Réunion - RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte - RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon 	
Coordonnées X du PRDM	OUI
Coordonnées Y du PRDM	OUI
Nombre de logements desservis par le plus petit PM dans la zone arrière du PRDM tel que demandé par la réglementation	
Nombre de fibres totales commercialisées c'est-à-dire pouvant être commandées par les OC sur ce lien, tous OC confondus. Cette valeur ne se décrémente pas au fur et à mesure des commandes passées	
Ce champ correspond à la longueur du lien entre le PM et le PRDM, en kilomètres	
Conditionné à la présence d'une ReferenceLienPMPRDM	
Ce champ permet à l'OI d'indiquer les informations utiles au raccordement au PRDM tel que demandé dans la réglementation. Le champ permet par exemple de fournir un lien vers un plan de raccordement ou de faire référence à une offre d'hébergement.	
Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD	
Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification.	
Champ permettant d'indiquer dans les fichiers de notification des deltas si la ligne correspond à une création de PM dans le fichier CPN, une mise à jour d'information sur un PM déjà existant dans le fichier CPN ou une suppression de PM dans le fichier CPN.	

Champ permettant d'indiquer, dans les fichiers d'historisation, les raisons des modifications ayant eu lieu
Conditionné, c'est-à-dire obligatoire pour une modification des valeurs concernant les champs marqués à OUI dans la colonne ObligationRaisonHistorisation

Le fichier historique peut contenir au choix de l'OI, soit uniquement les lignes marqués à OUI dans la colonne ObligationRaisonHistorisation ou toutes les lignes du delta, le champ raisonModification n'étant alors pas valorisé sur les modifications dont traçage de la raison n'est pas obligatoire

Dans le cas où plusieurs modifications ont lieu simultanément, le champ concatène les raisons des différentes modifications, séparées par un |

CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE= cas de changements d'identifiant immeuble se traduisant par l'abandon de la ligne et la création d'une nouvelle ligne. Sur la ligne abandonnée et sur la nouvelle ligne, la raison affichée est bien CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE

DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour motif de déconventionnement

ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE = cas de doublons, d'adresses physiquement inexistantes

ABANDON IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour autres motifs que déconventionnement (exemple destruction de l'immeuble...)

CREATION IMMEUBLE = ajout d'une nouvelle adresse dans l'IPE ou d'un nouveau bâtiment sur une adresse existante

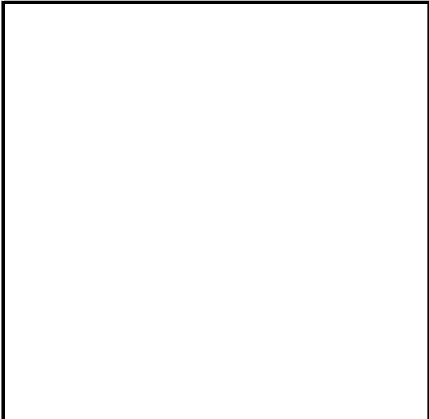
MAJ HEXACLE = mise à jour du code hexaclé (changement, apparition ou suppression dans le référentiel du SNA ou mise à jour du référentiel de l'OI avec les données SNA)

RATTACHEMENT PM = ajout d'un PM à l'immeuble (une référence PM apparaît sur la ligne)

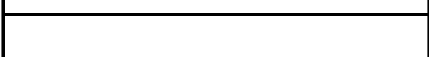
CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM = l'immeuble est rattaché à un autre PM physiquement ou des PM sont regroupés

ERREUR REFERENCE PM = correction d'une valeur erronée

ABANDON PM = le PM est définitivement abandonné et les immeubles dans sa zone arrière ne sont pas encore rattachés à un autre PM



ERREUR COORDONNEES PRDM =
correction valeur erronée



Donnée	Format	Présence	Commentaires
ReferencePM	Alphanumérique	O	Indiquer le PM concerné
DateCommandePM	Numérique au format AAAAMMJJ	O	Indiquer la date de la demande
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	O	Indiquer une nouvelle référence, à chaque nouvelle demande, qu'il s'agisse d'une commande ou d'une demande d'info
TypeCommandePM	Alpha-4 : UNIT/COFI	O	Indiquer UNIT pour des commandes unitaires ou pour une demande d'informations à jour sur un PM déjà commander. Indiquer COFI pour une demande d'informations à jour sur un PM cofinancé
ChoixTechniqueOC	D/P	O	Indiquer D pour Dédié ou P Partageable
EmplacementActif	O/N	O	Renseigner si besoin d'un emplacement actif sur le PM concerné

Description de l'usage du flux

Le flux commande d'info PM sert soit à passer une commande unitaire en mode Location unitaire (UNIT) soit à faire une demande d'information à jour en mode COFI ou UNIT.

Il ne peut être émis que par l'OC.

- Si le PM a été livré en COFI et l'OC passe une commande en UNIT, alors l'OI renvoie un AR KO
- Si le PM a été livré en UNIT et l'OC passe une commande en COFI alors l'OI renvoie un AR KO
- Si l'OC passe une 1ère commande UNIT, il s'agit d'une commande en unitaire. Ensuite toute nouvelle commande en UNIT sera une demande d'informations à jour, l'OI renvoie le CR MAJ.
- Si l'OC passe une commande en COFI, alors il s'agit d'une demande d'informations à jour, l'OI renvoie le CR MAJ.

Le CR MAJ doit être un CR MAD complet intégrant tous les éléments prévus dans le zip : Plan, Fichier de position et CR MAD csv

Nommage du flux fichier

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_CMD_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Donnée	Format	Présence	Commentaires
ReferencePM	Alphanumérique	O	
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	O	
DateArCommandePM	Numérique au format AAAAMMJJ	O	
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	F	
EtatArCommandePM	Alpha-2 OK/KO	O	
MotifKoArCommandePM	Alpha-texte libre	C si AR KO	

Nommage du flux fichier

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_ARCMD_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Donnée	Format	Présence
ReferencePM	Alphanumérique	O
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	F
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	O
DateArMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	O
EtatArMADPM	Alpha-2 OK/KO	O
MotifKoArMADPM	Alpha-texte libre	C si AR KO

La réémission d'un CR est une réémission complète

La vérification syntaxique inclut la vérification de la présence du plan

Nommage du flux fichier

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_Insee_PM_refPM_ARMAD_VXX_aaa

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_ARMAD_VXX_aaaammjj.

Commentaires

ammjj_numsequence.csv
_numsequence.csv

Donnée	Format	Présence
ReferencePM	Alphanumérique	O
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	F
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	O
DateNotifRaccordementPM	Numérique au format AAAAMMJJ- 8 caractères	O
DatePrevisionnelleAdduction	Numérique au format AAAAMMJJ- 8 caractères	O

Nom

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_INTERP_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Commentaires
Référence de l'OI
Date d'envoi
DatePrévisionnelleAdduction pour la distinguer de DateAdduction dans 'Notif_Adduction'

Donnée	Format
ReferencePM	Alphanumérique
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique
ReferencePrestationPM	Alphanumérique
DateNotifCrInfoGestionnaire	Numérique au format AAAAMMJJ- 8 caractères
TypeInfoSyndic	"PREVMUT" ou PREVTX"

flux "fichier"

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_INFOSY_VXX_aaaammjj.csv

doc

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_RefPM_INFOSY_VXX.zip

Nommage du conteneur

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_INFOSY_VXX_aaaammjj_numseque

Présence
O
F
O
O
O

nce.zip

Commentaires
PREVMUT : Prévenance mutualisation envoyé à la MAD PREVTX : Prévenance Travaux envoyé en réponse à une notif d'intervention prévisionnelle

Donnée	Format	Présence
ReferencePM	Alphanumérique	0
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	0
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	0
DateNotifAdduction	Numérique au format AAAAMMJJ - 8 caractères	0
DateAdduction	Numérique au format AAAAMMJJ - 8 caractères	0
EtatAdduction	"OK" ou "KO"	0
MotifKoAdduction	Alphanumérique	0

Nommage du flux fichier

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_ADDU_VXX_aaaammjj.csv

Nommage du fichier plan

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_RefPM_PLANMAJ_VXX.zip

Nommage du conteneur

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_ADDU_VXX_aaaammjj_numsequence.zip

Commentaires
tout KO est définitif et conduit à la clôture de la commande

plan mis à jour par l'OC

Donnée	Format	Présence
ReferencePM	Alphanumérique	O
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	O
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	O
DateCrAdduction	Numérique au format AAAAMMJJ – 8 caractères	O
DateNotifAdduction	Numérique au format AAAAMMJJ – 8 caractères	O
EtatCrAdduction	"OK" ou "KO"	O
CodeKO CrAdduction	Alphanumérique	C si AR KO
MotifKoCrAdduction	Alphanumérique	C si AR KO

Nommage du fichier

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_CrADDU_VXX_aaa:

Motif KO	Libellé
Plan01	KO lié au Plan
Addu01	KO lié à la Notification Adduction
Interp01	KO lié à la Notification Intervention Previsionnelle

Commentaires
Date de génération du CR envoyé par l'OI pour signifier qu'il a intégré ou non la notification d'adduction. Correspond à la date de génération du flux CRNotifAdduction.
Date contenue dans le champ DateNotifAdduction du flux de Notification d'adduction concerné par le CR
OK signifie que le process d'adduction au PM est finalisé du point de vue de l'OI et que la commercialisation est donc possible sur les adresses raccordables de ce PM KO signifie que la commercialisation du PM n'est pas
Code correspondant au motif de KO du CrAdduction
Libellé du motif de KO

ammjj_numsequence.csv

Commentaire	Action possible de l'OC
KO lié au Plan : format erroné, problème de nomenclature, plan manquant	Renvoyer la notification d'adduction avec un plan corrigé
KO lié à la Notification d'adduction : format erroné, un problème de nomenclature, champ obligatoire manquant, flux manquant	Renvoyer la notification d'adduction complète et corrigée avec le plan
KO lié à la Notification d'Intervention Prévisionnelle : format erroné, un problème de nomenclature, champ obligatoire manquant, flux manquant	Renvoyer la Notification d'intervention prévisionnelle complète et corrigée puis la notification d'adduction avec le plan

Donnée	Format	Présence
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères maximum	O
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	O
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	F
DateAnnResCommande	Numérique au format AAAAMMJJ - 8 caractères	O

flux "fichier"

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_AnnRes_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

Commentaires
Uniquement pour commande unitaire

Donnée	Format	Présence	Commentaires
ReferencePM	Alphanumérique	O	
ReferenceCommandePMInterneOC	Alphanumérique	O	
ReferencePrestationPM	Alphanumérique	O	
DateCrCommandeAnnul	Numérique au format AAAAMMJJ	O	
EtatCrAnnResCommandePM	Alphanumérique - 2 caractères : OK/KO	O	
MotifKoCrAnnResCommandePM	Alphanumérique	C si AR KO	
TypeOperation	"ANNUL" ou "RESIL"	O	ANNUL = avant Cr MAD RESIL = après Cr MAD

flux "fichier"

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_CodeInteropOC_PM_RefPM_CrAnnRes_VXX_aaaammjj_numsequence.csv